

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4786**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Assurance, banque, finance spécialité Gestion du patrimoine immobilier

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Bordeaux I (Talence, Gironde) , Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CNESER	Président de l'université de Bordeaux I, Recteur de l'académie, Recteur de l'académie, Président de l'université de Bordeaux I

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

313 Finances, banque, assurances, immobilier

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel exerce les activités suivantes : - seconder efficacement un chef d'entreprise ou un responsable de service dans les domaines de la gestion immobilière et patrimoniale.

- animer des projets sur les thèmes étudiés
- effectuer des diagnostics et de servir d'interface entre les entités étudiées et des entreprises de conseil spécialisées
- travailler en relation avec des clientèles locales mais aussi avec des intervenants étrangers grâce à une bonne maîtrise de l'anglais de spécialité.
- œuvrer en maîtrisant les modes opératoires essentiels des technologies de l'information et de la communication.

Ce professionnel est apte à :

- comprendre et analyser la composition d'un patrimoine,
- analyser et à appliquer les principes juridiques relatifs à la gestion patrimoniale en général et plus particulièrement dans les domaines de l'immobilier, de l'assurance, des marchés financiers et du secteur bancaire,
- appréhender et à contrôler les risques inhérents à ces domaines d'activité,
- proposer des solutions pour optimiser la gestion patrimoniale en général et la gestion immobilière en particulier,
- mettre en œuvre ces actions d'optimisation en prenant en considération l'environnement global des entités étudiées (entreprises ou particuliers),
- mettre en œuvre des techniques spécifiques : comptabilité, utilisation de progiciels, entretiens et techniques de vente,
- proposer son expertise en matière de conseil à des publics étrangers en maîtrisant l'anglais en tant que langue de spécialité,
- respecter des règles d'éthique en situation professionnelle.

Ce professionnel maîtrise les enjeux de la gestion immobilière et patrimoniale aussi bien dans le cadre de la vie d'une entreprise que du point de vue des particuliers.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activité:

Assurance, banque, finance

Types d'emplois accessibles :

Ce professionnel peut prétendre aux emplois suivants :

- Chargé de gestion immobilière et patrimoniale (secteur bancaire et de l'assurance),
- Collaborateur spécialisé (cabinet d'expertise comptable, cabinet d'avocat),
- Négociateur (agence immobilière),
- Cadre technique de proximité,
- Consultant,
- Chef de projet,
- Collaborateur de catégorie A de la fonction publique,

Codes des fiches ROME les plus proches :

C1205 : Conseil en gestion de patrimoine financier

C1504 : Transaction immobilière

C1501 : Gérance immobilière

C1503 : Management de projet immobilier

K1404 : Mise en œuvre et pilotage de la politique des pouvoirs publics

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Cette certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

UE 1 : Environnement juridique, économique et financier du patrimoine (10 ECTS)

UE 2 : Optimisation du patrimoine (6 ECTS)

UE 3 : Pratiques professionnelles de gestion du patrimoine (16 ECTS)

UE 4 : Adaptation professionnelle (projet tutoré de 150 heures en équipe) (4 ECTS)

UE 5 : Activité professionnelle (stage de 16 semaines) (30 ECTS)

Validité des composants acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		idem
En contrat de professionnalisation	X		idem
Par candidature individuelle	X		idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X		Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17/11/1999 publié au JO du 24/11/1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

2006

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 publié au JO n° 98 du 26 avril 2002

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.univ-bordeaux1.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :